



**Classe de 2<sup>nde</sup> GT  
« De l'éducation prioritaire à l'enseignement supérieur »  
Expérimentation Art 34**

**Etablissement concerné :**

**BAS-RHIN**

**Lycée Jean Rostand STRASBOURG**

**Objectif :** Le projet d'expérimentation consiste à proposer à des élèves relevant de la politique d'éducation prioritaire un parcours d'excellence leur permettant, au contact d'autres élèves tout aussi méritants qu'eux, de s'ouvrir à de nouveaux codes sociaux, à la culture et à l'ambition scolaire.

L'objectif est donc avant tout de favoriser « l'ascenseur social » en amenant ces élèves, par l'intermédiaire de la série Générale à une réussite dans les études supérieures, en ciblant plus spécialement les CPGE et les études de médecine.

**Modalités de la formation :** Une classe de 36 élèves sera ainsi constituée avec une offre au niveau des enseignements optionnels qui portera sur « sciences de laboratoire », et « biotechnologie » et des enseignements de spécialité scientifiques offerts dans le cycle terminal (1<sup>ère</sup> et terminale) : « Mathématiques », « Physique-Chimie », « SVT » ainsi que « Numériques et Sciences Informatiques » (3 au choix). Par ailleurs dès la seconde, l'accompagnement personnalisé sera calibré tout spécialement en fonction des besoins spécifiques de ces élèves. On notera également un suivi particulier en Mathématiques et Physique offert aux éventuels internes.

Les élèves admis dans ce dispositif pédagogique se verront ainsi sensibilisés à l'offre de formation de l'établissement, notamment dans les filières générale et technologique. Ils pourront ainsi effectuer un choix raisonné de poursuite d'études les menant notamment aux classes préparatoires aux grandes écoles comme BCPST (Biologie Chimie Physique Sciences de la Terre) ou TB (Technologie Biologie) s'ils choisissent une orientation en série STL après la Seconde.

En première, ils pourront opter pour la voie générale ou technologique. Seuls les élèves qui auront choisi une poursuite de scolarité en 1<sup>ère</sup> générale avec trois des enseignements de spécialité énumérés précédemment pourront continuer à bénéficier de ce dispositif.

Le parcours est offert au lycée Jean Rostand dans l'objectif de mener les élèves jusqu'à une filière post bac de type "CPGE". Cependant, toute autre formation pourra être envisagée à l'issue de la 2<sup>nde</sup> comme après le bac.

18 places seront réservées aux élèves relevant de la politique d'éducation prioritaire et résidant en quartier prioritaire de la ville (adresse QPV).

**Modalités d'admission**

**1) Pour les élèves relevant de la politique d'éducation prioritaire et résidant en quartier prioritaire de la ville (adresse QPV) :**

- Les collèges REP et REP+ du département du Bas Rhin sont les établissements concernés.
- Les élèves et les représentants légaux de ces collèges sont informés de cette possibilité de parcours par leur établissement d'origine avec le concours des représentants du lycée Jean Rostand.
- La candidature des élèves est étudiée dans un premier temps par le collège d'origine au regard des objectifs rappelés ci-dessus.
- Les propositions d'admission sont validées en concertation entre les collèges et la direction du lycée Jean Rostand au cours d'une commission interne.
- La commission propose la liste des élèves admis en liste principale et en liste supplémentaire au DASEN qui prononce leur affectation.



Les avis de la commission sont communiqués aux familles suffisamment tôt pour qu'elles puissent en tenir compte lors de l'émission des vœux définitifs d'affectation.

## **2) Pour les élèves ne relevant pas de l'éducation prioritaire (secteur élargi) :**

Pour la rentrée scolaire 2025, l'affectation sera précédée de l'étude d'un dossier individuel.

Le dossier de candidature est composé :

- de la fiche de candidature (ci-dessous)
- d'une courte note rédigée permettant à l'élève de présenter son projet personnel
- des bulletins du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>ème</sup> trimestres ou du 1<sup>er</sup> semestre de l'année en cours
- de l'avis du professeur principal de 3<sup>e</sup>
- et le cas échéant de l'attestation de bourse

- **Sectorisation :**

Cette classe recouvre l'ensemble du secteur élargi de recrutement du lycée Rostand à savoir la totalité du Bas-Rhin.

- **Transmission du dossier :**

Le collège d'origine transmettra directement au lycée Rostand l'ensemble du dossier pour le **6 mai 2025**.

- **Examen de la candidature :**

Une commission présidée par le chef d'établissement du lycée d'accueil ou son représentant formule un avis sur les compétences de chacun des candidats (avis très favorable, avis favorable, sans avis) et classe les élèves par ordre de mérite.

Suite à la tenue de cette commission, l'établissement propose la liste des élèves admis en liste principale et en liste supplémentaire au DASEN qui prononce leur affectation. Ces avis seront à communiquer à la DSDEN67 pour le **20 mai 2025**.

Les avis de la commission sont ensuite communiqués aux établissements d'origine, qui informent les familles pour qu'elles puissent en tenir compte lors de la saisie des vœux définitifs en fin de 3<sup>ème</sup>.

- **Deux classements spécifiques seront ainsi effectués, l'un pour les élèves relevant de l'éducation prioritaire et l'autre pour ceux qui n'en relèvent pas.**





**PARTIE A REMPLIR PAR L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE**

MATIERES			TB	B	PAS	INS	REMARQUES
	<b>Moyennes</b>						
	<b>Elève</b>	<b>Classe</b>					
<b>FRANÇAIS</b>	/20	/20					
QUALITE D'EXPRESSION	ECRITE						
	ORALE						
<b>MATHEMATIQUES</b>	/20	/20					
METHODE-RIGUEUR							
QUALITE DE RAISONNEMENT	THEORIQUE						
	PRATIQUE						
<b>PHYSIQUE-CHIMIE</b>	/20	/20					
METHODE-RIGUEUR							
QUALITE DE RAISONNEMENT	THEORIQUE						
QUALITE DE RAISONNEMENT	PRATIQUE						
<b>SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE</b>	/20	/20					
METHODE-RIGUEUR							
QUALITE DE RAISONNEMENT	THEORIQUE						
QUALITE DE RAISONNEMENT	PRATIQUE						

TB : TRES BIEN      B : BIEN      PAS : PASSABLE      INS : INSUFFISANT

**SYNTHESE DU PROFESSEUR PRINCIPAL**

.....

.....

.....

.....



**ACADÉMIE  
DE STRASBOURG**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Rectorat-SAIO  
DSDEN du Bas-Rhin  
DSDEN du Haut-Rhin**

Mise à jour : 08/01/25

## **PARTIE A REMPLIR PAR LE CANDIDAT**

Lettre de motivation

Lieu et date :

Signature de l'élève :

Signature des parents :

**Tout élève souhaitant être admis dans une formation soumise à procédure spécifique doit obligatoirement avoir transmis son dossier complet dans les délais impartis. A défaut, son vœu est refusé par la commission d'affectation.**

Ne pas oublier de joindre les bulletins des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> trimestres ou du 1<sup>er</sup> semestre de 3<sup>ème</sup>.